

Enseignants indépendants de FLE

06/12/2017

Lieu des cours :

Bruxelles, dans les institutions européennes

Statut exigé :

Enseignants indépendants de français langue étrangère

Types de prestations :

- Prestations de cours de français langue étrangère pour les institutions européennes à Bruxelles (Commission européenne, Parlement européen, Conseil européen, Comité économique et social européen, etc.).
- Cours en présentiel collectifs et individuels, cours standard et cours spécifiques

Rémunération horaire :

Entre 29 € et 31 €

Diplôme requis :

Être titulaire d'un diplôme universitaire dans le domaine des langues d'au moins 3 années d'études. Si le diplôme ne relève pas du domaine des langues, il pourrait être remplacé par une expérience de 5 ans (soit 4 000 heures) dans l'enseignement du français langue étrangère pour adultes depuis 2005.

Compétences et expérience requises :

- Locuteurs de langue maternelle française
- Expérience de 3 ans (= 2 400 heures au minimum) dans l'enseignement du français langue étrangère pour adultes depuis 2005 ou 5 ans (= 4000 heures au minimum) sans diplôme linguistique.
- Connaissance approfondie du CECRL
- Bonne connaissance des TICE et des outils d'apprentissage numérique (plateformes, espaces collaboratifs, etc.)

Compétences supplémentaires requises pour les cours spécifiques :

- Expérience/connaissance du vocabulaire spécifique dans au moins 1 domaine lié aux politiques de l'UE (droit, économie, finances, traduction, interprétation, etc.).
- Capacité à travailler sur des textes spécifiques et complexes (arrêts de la Cour de justice, rapports d'audit, etc.).

Démarche à suivre :

Envoyer une lettre de motivation, un CV au format européen en français et à jour ainsi que la copie des diplômes à l'adresse suivante : adminAEM@alliancefr.be